VILLE DE PARIS

Direction des ressources humaines
Sous-Direction des compétences
Bureau du recrutement

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME

d'adjoint·e·s techniques spécialité entretien et nettoyage des locaux

.

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint·e·s techniques spécialité entretien et nettoyage des locaux, est ouvert à partir du 11 janvier 2027.

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

⇨ A la Direction de l'immobilier de la logistique et des Transports (DILT), l'agent·e peut être amené·e à assurer le :

- Nettoyage des locaux administratifs et techniques ;
 - Nettoyage du mobilier et des verticaux (portes, armoires, placards, plinthes…)
 - Vidage des corbeilles - collecte sélective des déchets usuels
 - Nettoyage des sols (aspiration, balayage humide…)
 - Nettoyage spécifique (lustrage des sols cirés, décapage…)
 - Dépoussiérage des combinés téléphoniques

- Nettoyage des sanitaires ;
 - Approvisionnement des consommables (savon liquide, papier toilettes…)
 - Nettoyage complet (rebord des cuvettes, sols, robinetterie…)
 - Dépoussiérage des appareils distributeurs

Deux compétences particulières peuvent donner lieu à une reconnaissance spécifique :

- Relais d'équipe, sur proposition de l'inspecteur (trice) de secteur : assurer un management de l'équipe et vérifier la bonne exécution des consignes notamment en l'absence de l'inspecteur :

Attributions :

- Il ou elle applique les instructions données par l'Inspecteur de secteur et fait avec lui régulièrement le point,
- Il ou elle prend les initiatives nécessaires dans le cadre qui lui a été fixé en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement,
- Il ou elle contacte au plus tôt l'inspecteur de secteur lorsque la situation n'est plus de sa compétence,
- Il ou elle exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées tout en veillant à la bonne organisation et à l'exécution des prestations de nettoyage sur sa zone de responsabilité,

- Il ou elle assure les liens nécessaires entre les agents de nettoyage, les services « prescripteurs » et l'inspecteur de secteur,
- Il ou elle est l'interlocuteur (trice) privilégié(e) des services pour leurs demandes ponctuelles ou urgentes relatives aux petites interventions de nettoyage,
- Lors de la prise de service, il ou (elle) contrôle les feuilles de présence et pourvoie, s'il le peut, aux remplacements nécessaires ; il ou elle prend contact avec les services en cas de difficultés particulières (problèmes de clé par exemple…),
- Il ou elle fait une tournée en fin de matinée pour vérifier la propreté des locaux et particulièrement celle des toilettes,
- Il ou elle veille à l'approvisionnement régulier des appareils sanitaires, à l'entretien correct des matériels de nettoyage et à l'utilisation des produits ménagers conformément à leur mode d'emploi,
- Il ou elle distribue les fongibles et participe à leur réapprovisionnement en fonction des stocks, sous le contrôle de l'inspecteur (trice)

Le ou la relais d'équipe a donc un rôle de coordination tout en restant œuvrant(e) ; il ou elle ne constitue pas un niveau hiérarchique supplémentaire pour les agents(es) de nettoyage mais doit être un élément permettant une meilleure réactivité pour un service du nettoyage toujours plus performant.

- Frotteur-cireur, sur proposition de l'inspecteur (trice) de secteur : assurer l'entretien et la rénovation des sols :

Attributions :

- Il ou elle exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées
- Il ou elle est capable de déterminer la nature et la typologie des revêtements
- Il ou elle utilise les produits spécifiques adaptés à cette nature

Il ou elle fait la remise en état par des traitements en rapport avec la typologie des revêtements

CONDITIONS DE TRAVAIL :

En raison des consignes de sécurité, notamment lors de la manipulation des produits ou de l'utilisation de machines, la maîtrise de la langue Française est impérative.

- Les horaires de travail sont essentiellement effectués en locaux occupés. Suivant les besoins des sites, les horaires sont différents :
- de 6 heures à 13 heures 05 (12h05 le vendredi)
- ou de 7 heures à 14 heures 05 (13h05 le vendredi)
- ou de 9 heures à 16 h 05 (15h05 le vendredi)
- ou de 10 heures à 17 h 05 (16h05 le vendredi)
- ou de 11 heures à 18 h 05 (17h05 le vendredi)
- ou de 11 heures 55 à 19h00 (sur le secteur Hôtel de Ville uniquement).

En raison de la pénibilité du travail, une bonne condition physique est indispensable

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de la première épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITES DES EPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :
I – Sélection des candidatures sur dossier
II – Épreuves d'admission :
Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle
Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi d'une durée de 15 minute.

En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :
Votre parcours professionnel,
Les compétences acquises,
Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint technique spécialité entretien et nettoyage des locaux.
Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un adjoint technique spécialité entretien et nettoyage des locaux„ les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s stagiaires puis titularisé·e·s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé·e·s, ils·elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils·elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir du 16 novembre au 11 décembre 2026

Par internet sur le site : https://www.paris.fr/paris-recrute

Devront être impérativement joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement).

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, formations…).

MODALITES DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoints techniques de 1ère classe spécialité entretien et nettoyage des locaux par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.
Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :
https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique

➔ ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :
Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :
https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapées (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, formation…).

MODALITES ET EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE :

Les candidat·e·s dont le dossier est recevable (après sélection) seront convoqué·e·s pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves.
La liste des médecins agréé·e·s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.